



## AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR** du Règlement numéro R 196-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et abrogeant tous les règlements de délégation adoptés antérieurement

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase:

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2020, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase a adopté le règlement numéro R 196-2020;

**QUE** le règlement numéro R 196-2020 a pour objet de décréter les règles de contrôle et de suivi budgétaires applicables au conseil municipal et à la direction générale de la municipalité.

**QUE** ce règlement entre en vigueur le 3 mars 2020, jour de sa publication;

**QU'**une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité à [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com) ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 3<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2020

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 10 et 12 heures le troisième jour de mars 2020, sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal, et en le publiant sur le site Internet de la Municipalité au [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com).

EN FOI DE QUOI, j'émet ce certificat ce troisième jour de mars 2020.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Leblanc'.

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et secrétaire-trésorier